



COLLEGE CHARLES III
Avenue de l'Annonciade
MC 98000 MONACO

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LE HARCELEMENT ET LA
VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**

ANNEE 2022-2023

Plan de Prévention et de Lutte contre le Harcèlement et la Violence en milieu scolaire

Introduction :

Le Collège Charles III a réuni entre ses murs, pour l'année scolaire 2021 – 2022, une moyenne de 1149 élèves répartis sur deux bâtiments (un dédié aux élèves de sixième – cinquième, et l'autre regroupant les élèves de quatrième – troisième ainsi que les matières nécessitant des locaux spécifiques). L'établissement dispose également de quatre cours de récréation (affectées à chaque niveau), de deux gymnases, d'une piscine ainsi que de deux réfectoires indépendants. Les flux d'entrée et sortie des élèves s'effectuent par deux accès spécifiques et la liaison interne est réalisée par un couloir donnant sur la cour de récréation des sixièmes.

En termes de personnel, l'établissement dispose de :

- 135 enseignants
- 28 personnels de vie scolaire (23 surveillants et 5 CE/CPE dont une Coordinatrice de la Vie Scolaire)
- Un pôle Médico-psycho-social composé d'un Psychologue Scolaire, une Assistante Sociale et de deux postes et demi d'Infirmières.
- 1 Conseillère d'Orientation Psychologue
- Un service d'Intendance de 17 personnes
- Une Direction de 6,5 personnels.

En termes de surfaces, le Collège Charles III occupe 26.000 m² répartis sur 8 étages dans le bâtiment principal et autant dans celui annexe.

Partie 1 : Le bilan des indicateurs

Afin de réaliser ce bilan, il est important de noter que les indicateurs utilisés (motifs, niveaux impliqués et lieux) n'ont pas pu être spécifiquement définis en amont de la collecte des informations. La précision des données recueillies est donc limitée ; c'est pour cela que les statistiques seront réalisées le plus souvent en pourcentage et les lieux donnés en zone (cour de récréation, salle de classe, couloir...). Pour pouvoir identifier de manière plus précise les lieux et les types d'incidents, une refonte complète des indicateurs a été réalisée et se trouve appliquée pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Durant l'année scolaire 2021 - 2022, 148 incidents se rapportant à la violence sous ses différentes formes ou au harcèlement ont pu être relevés et ont été regroupés en 17 motifs. Bien évidemment un incident peut impliquer un ou plusieurs élèves de niveaux différents, mais dans cette section, nous ne retiendrons que les incidents traités et non le nombre d'élèves concernés.

De plus, certains événements ont pu regrouper plusieurs motifs, ce qui explique que l'on retrouve dans le tableau suivant 175 éléments au lieu des 148 incidents indiqués en préambule. Les calculs de pourcentage seront donc basés sur le chiffre de 175 afin de garder un ordre de grandeur cohérent.

1.1 : Bilan des incidents en fonction des motifs, lieu et niveau de classe

Motif	Nombre incidents	% partiel	% général	% Global	niveau						lieu						
					6°	5°	4°	3°	Couloir	Toilettes	Vestiaire EPS / Gymnase	Salle de classe	Cour	FSE	Extérieur		
Physique	Menaces, Racket ou tentative de racket	5	8,9%	2,9%		2	2	1	1	1							3
	Violence physique/briandades/Bagarre	17	29,8%	9,7%		9	4	1	3	2		1					2
	Geste(s) violent(s)	15	26,3%	8,6%	32,6%	9	4	2		1		2				10	
	Jeux dangereux ou/et interdits	9	15,8%	5,1%		5	1		3			1				6	1
	Comportement inapproprié	3	5,3%	1,7%		1	1	2				1					
	Geste ou propos déplacé	8	14,0%	4,6%		2	3	2	1			2				4	1
					49,1%	24,6%	12,3%	14,0%		7,0%	1,8%	10,5%	14,0%	52,6%	0,0%	12,3%	
Verbal	Propos déplacés	7	9,7%	4,0%		1	3	3							6	1	
	Altération verbale	2	2,8%	1,1%		1		1			1				1		
	Insulte, Moqueries	23	31,9%	13,1%	41,1%	11	2	5	5			1			15	2	5
	Manque de respect	13	18,1%	7,4%		2	4	3	4			1			11	2	
	Insolence	27	37,5%	15,4%		8	3	9	7			2			24	1	
						31,9%	16,7%	29,2%	22,2%		0,0%	0,0%	6,9%	77,8%	9,7%	0,0%	6,9%
Relation	Problème Utilisation Réseaux sociaux	13	41,9%	7,4%		4	1	6	2						1		12
	Problème relationnel	16	51,6%	9,1%	17,7%	11	2	2	1			1			6	4	5
	Harcelement	2	6,5%	1,1%		1	1										2
						48,4%	12,9%	29,0%	9,7%		0,0%	0,0%	3,2%	22,6%	12,9%	0,0%	61,3%
Divers	Vol ou complicité de vol	4	26,7%	2,3%				1	3	1							1
	Participation à un monôme	1	6,7%	0,6%	8,6%				1							1	
	Inclivillés	7	46,7%	4,0%		1	1	2	3	1		1			3		2
	Dégradation	3	20,0%	1,7%				1	2	2					1		
						6,7%	6,7%	26,7%	60,0%		26,7%	0,0%	20,0%	26,7%	6,7%	6,7%	13,3%
Total :			175		67	31	41	36	8	1	15	75	42	1	33	18,9%	
					38,3%	17,7%	23,4%	20,6%	4,6%	0,6%	8,6%	42,9%	24,0%	0,6%	18,9%		

nombre d'incidents : 148

% Partiel : % de cas par rapport au nombre de cas du pôle (Physique, Verbal, Relationnel, Divers)

% Général : % de cas par rapport au nombre de cas totaux

% Global : % de cas du pôle par rapport au nombre de cas totaux

L'analyse de ces données indique que les violences verbales concentrent 41,1% des incidents, alors que les violences physiques (à des degrés plus ou moins importants) ainsi que leur menace représentent 32,6% de ceux relevés. 17,7% des situations traitées correspondent à des problèmes relationnels (dont les cas de harcèlement) et 8,7% sont regroupés dans l'onglet divers.

- La violence physique :

Si la majorité des cas traités se concentrent sur les cours de récréation (52,6%), ce qui est cohérent avec le fonctionnement d'un établissement scolaire (liberté d'évolution, surveillance passant d'un adulte pour 24 élèves en moyenne dans une salle de classe à 1 pour 100 dans la cour), il est à noter que des lieux comme les couloirs (7%) ou les toilettes (1,8%) restent peu représentés par rapport à l'idée généralement véhiculée. De plus, près de la moitié des incidents impliquant des violences physiques provient d'élèves de sixième alors que le pourcentage est divisé par deux chez les cinquièmes et encore d'autant chez les quatrièmes et troisièmes. Ces données tendent à montrer que le travail réalisé sur ce point au sein de l'établissement porte ses fruits.

- La violence verbale :

Il s'agit de la plus grande partie des incidents signalés. En comparant les statistiques, il apparaît que pour les deux tiers d'entre eux concernant la relation adulte / élève (propos déplacés, manque de respect et insolence) ils concernent la relation adulte / élève. De plus le taux de surveillance étant plus élevé dans les lieux d'enseignement, il est donc normal qu'ils soient localisés à 85% dans les salles de classes et les gymnases. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer le problème des violences verbales de type insultes et sa banalisation entre les élèves, au motif que ces derniers ne s'en plaignent que très peu (d'où une difficulté à être prise en compte dans les études).

- Les problèmes relationnels :

Les problèmes relationnels entre les élèves n'impliquant pas de violence physique ou verbale mais plutôt des atteintes morales ne sont pas les plus nombreux en termes d'incidents, mais demandent une attention toute particulière. De plus, le temps de traitement de ces situations ainsi que leur suivi après résolution est beaucoup plus important. Pour information, la durée de traitement par la vie scolaire d'une affaire d'échange de coups entre deux élèves (entretien contradictoire, rédaction du rapport, prise de décision de la punition / sanction et information parents) sera d'environ 2h30 ; en comparaison le traitement et le suivi d'une situation relationnelle avoisine une vingtaine d'heures.

Les lieux concernés par ces problèmes sont difficilement définissables car souvent multiples. Néanmoins, près de 61% de ces situations ont lieu à l'extérieur de l'établissement (la plupart sur les réseaux sociaux et parfois dans des lieux de rencontre comme les arrêts de bus ou le Mc Donald).

Ils impliquent également un grand nombre d'élèves pour chaque situation, rendant l'identification des responsabilités complexe. Même si les plus jeunes (sixièmes) sont les plus concernés, cela reste très variable d'une année sur l'autre.

Enfin, il est à noter que les situations de harcèlement ne constituent que 1,1% des problèmes liés à la violence ou au harcèlement sur l'année. Pour information, ces situations sont également comptabilisées au sein des violences verbales (nous n'avons pas rencontré d'attentes physiques pour les cas de harcèlement rencontrés durant l'année étudiée).

Si l'on s'attache plus spécifiquement sur les lieux concernés par les violences, on constate que près d'un incident sur 5 qui est traité par le collège se déroule en dehors de ce dernier. Ce chiffre est en constante augmentation, surtout depuis la parution de la Loi 1.513 du 03 décembre 2021. Les parents se retournent de plus en plus souvent vers l'établissement pour résoudre des problèmes gérés autrefois par les familles elles-mêmes ou par la Sûreté Publique. Ces situations étant complexes (par le nombre d'élèves impliqués, par le manque de témoins adultes ainsi que le temps nécessaire), elles génèrent des problèmes dans leur traitement par les professionnels de la vie scolaire et limite le temps disponible pour assurer le suivi de cohorte. Afin d'en réduire les effets des aménagements au sein de la vie scolaire a été mise en place pour la rentrée 2022 (nomination de l'ensemble des CE / CPE en tant que référent harcèlement, affectation de locaux spécifiques pour les CE / CPE à chaque fois que possible...). L'impact de ces modifications fera l'objet d'un bilan en fin d'année, notamment afin d'anticiper les besoins pour le futur établissement.

Un autre point important à noter est la proportion des incidents ayant lieu dans les vestiaires et gymnases. En effet, si l'établissement dispose de 3 installations sportives (sous la forme de deux gymnases et une piscine), les faits sont concentrés dans les gymnases et les vestiaires afférents. L'étude montre que ces lieux représentent 16,7% des incidents réalisés dans un espace d'enseignement pour 7,5% des heures de cours dispensées.

Avec plus de 63% des incidents recensés au sein de l'établissement, les salles d'enseignements sont les plus touchées. Cette situation est cohérente car les élèves y passent environ 70% du temps. A contrario, et contrairement aux idées reçues, les couloirs et les toilettes ne représentent qu'un nombre d'incidents particulièrement restreint (5,2%) par rapport aux autres lieux, et ces derniers sont essentiellement liés à des atteintes aux biens. Bien que la surveillance de ces lieux soit forcément moins stricte qu'au sein des salles de classes, il est important de noter que le pourcentage d'incidents y est globalement 4,5 fois moins élevé que dans les cours de récréation (pour un temps de présence similaire).

Enfin, l'étude des niveaux impliqués dans les incidents montre près du double des événements signalés pour les élèves de sixième, quand les autres niveaux sont globalement similaires (aux alentours des 20%). Il semble que le travail spécifique mis en place pour cette année de transition ait un effet significatif. Il sera néanmoins intéressant de faire un bilan au bout de 4 ans pour s'assurer de la part liée à l'établissement de celle revenant à la cohorte d'élèves.

1.2 : Bilan des incidents en fonction des périodes de l'année.

Période :	Nombre	%
Premier trimestre	11	7,4%
Deuxième trimestre	47	31,8%
Troisième trimestre	76	51,4%
Mois de juin	14	9,5%
Total	148	

Vacances		Nombre	% / Trimestre
< 10 jours	Vacances Toussaint	0	0,0%
	Vacances Noël	13	27,7%
	Vacances Hiver	5	10,6%
	Vacances Printemps	19	25,0%
Total		37	25,0%

Dans un premier temps, il convient de dissocier les trois périodes trimestrielles officielles du dernier mois de l'année scolaire (juin), car durant ce dernier les notes sont arrêtées, les conseils de classe sont progressivement réalisés et l'absentéisme peut être plus important. Les données relevées doivent donc être considérées selon un cadre particulier.

Globalement, on peut constater que le nombre d'incidents signalés augmente fortement tout au long de l'année scolaire (61% ayant lieu dans le dernier tiers de l'année). Si le faible taux du premier trimestre peut s'expliquer par le fait que les enseignants réalisent un travail éducatif avec leurs élèves (information aux parents, devoir supplémentaire) avant de passer à un signalement auprès de la vie scolaire (moment à partir duquel nous disposons d'une trace des incidents) ; il reste que la fin d'année est toujours une période propice aux incidents. La cause de leur accélération peut être attribuée à une fatigue nerveuse (en raison du travail réalisé tout au long des mois précédents), ainsi que de la proximité des grandes vacances et du fractionnement du calendrier qui n'invite pas l'élève à rester studieux jusqu'au bout.

Il est également intéressant de noter qu'un pourcentage important des incidents se situent à moins de 10 jours des vacances scolaires (25%) avec un pic lors des vacances d'hiver et celle de printemps. Cette répartition peut être mise en relation avec des cycles d'une dizaine de semaines qui pourraient être en lien avec une certaine fatigue ou lassitude des élèves (voire du personnel).

Partie 2 : les objectifs prioritaires

L'étude des différentes données issues de la partie 1 (diagnostic) ainsi que des échanges avec les diverses catégories de personnels ont permis de déterminer trois objectifs prioritaires pour l'année à venir :

1 : Amélioration de la gestion des installations et vestiaires en EPS

L'objectif est de faire diminuer significativement le nombre d'incidents au niveau de ces espaces. Pour cela, la procédure d'accueil et de sécurisation (notamment pour les vestiaires) a été repensée avec l'équipe des enseignants d'Education Physique et Sportive.

Parmi les points les plus importants de la nouvelle procédure on trouve :

- Fermeture à clef systématique de tous les vestiaires pendant le temps de pratique (même ceux en contact visuel direct avec l'enseignant).
- Interdiction pour les élèves de pénétrer seul dans un vestiaire pour quelques raisons que ce soit.
- Mise en place d'une harmonisation de l'échelle des punitions avec une part plus importante accordée à l'explicitation des attentes et à la communication avec les familles.
- Rappel des règles sur l'interventions des enseignants au sein des vestiaires (en application du B.O. n°32 du 9 septembre 2004, paragraphe 1.1.2 de la circulaire n° 2004-138)

Les deux premières mesures ayant plus spécifiquement pour but de limiter les risques de vols ou de dégradations.

2- La communication verbale dans les salles de classe

Dans le but d'améliorer le climat de classe ainsi que de limiter les incidents liés à la violence verbale et à l'agitation dans les salles de cours, des solutions issues du projet d'établissement seront prochainement proposées aux enseignants.

Bien qu'encore en cours de réalisation, certaines pistes ont déjà été identifiées. Parmi celles-ci on retrouve :

- La mise en place de rituel de classe, avec un protocole d'accueil des élèves comportant l'installation d'une routine (exemple : la météo de la classe).
- Travailler sur la prise de parole et le vocabulaire employé.
- Mettre en place des stratégies de gestion positive de classe comme créer un modèle de comportement idéal, laisser les élèves participer à l'élaboration des règles de vie et les afficher dans la salle.

Il est évident que cet objectif prioritaire devra être poursuivi pendant plusieurs années. L'année scolaire 2022-2023 servant à définir les solutions les plus adaptées et à les tester avant une mise en application plus généralisée durant l'année suivante.

3- Améliorer la prévention et le suivi des incidents :

Cet axe s'appuie sur un travail de formation et d'implication de l'ensemble du personnel aussi bien enseignant que non enseignant. Il peut être divisé en 4 points distincts :

- En raison de la diminution du nombre de personnels de vie scolaire cette année (en raison de la disparition des postes associés à la gestion des mesures associées à la pandémie de COVID19), il a été décidé de réorganiser les postes des surveillants et d'accorder une attention toute particulière à ces derniers, aussi bien dans leur formation que dans le suivi annuel. L'objectif étant de faire monter en compétence le personnel de surveillance aussi rapidement que possible (la moitié d'entre eux étant sans expérience du poste en septembre). Deux nouveaux bureaux indépendants attribués aux Conseillers d'Education ont été également créés afin de permettre un travail plus efficace et respecter la confidentialité.
- Afin de permettre à l'ensemble des personnels enseignant et non enseignant de l'établissement de maîtriser le système de communication des incidents ainsi que celui des punitions / sanctions, il a été décidé d'informer sur ces différents éléments sous la forme de circulaires émises par la direction.
- Un dialogue a été ouvert avec les représentants de la communauté éducative pour identifier puis réorganiser les points sensibles de l'établissement (Centre de Documentation et d'Information, couloir du premier étage, cantines...). Des aménagements seront mis en place et testés tout au long de l'année scolaire afin d'obtenir des résultats satisfaisants sans affecter trop fortement le fonctionnement d'autres espaces du complexe.
- Afin de sensibiliser l'ensemble des personnels à participer à l'application du règlement intérieur par les élèves, des communications et des actions régulières seront menées tout au long de l'année. L'objectif étant de mobiliser l'ensemble des adultes, indépendamment de leur fonction première dans l'établissement, afin d'exercer une vigilance active des différents espaces de l'établissement à tout moment de la journée (la loi 1.513, en son article 50-14, indique tout adulte encadrant a un rôle à jouer face à une situation de violence).

Partie 3 : Les actions programmées pour réaliser les objectifs du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence

3.1 : Les actions de prévention

A- L'organisation de la surveillance et de l'encadrement des élèves visant à prévenir les situations à risque dans l'établissement :

- Mise en place d'un bureau spécifique pour la Conseillère d'Education par niveau pour échanger avec les élèves, séparé du bureau des surveillants
- Restauration sur deux sites : un self spécifique 6^{ème}/5^{ème} et un autre pour les niveaux 4^{èmes} et 3^{èmes} ce qui doublent la surveillance par personnels dédiés.
- Activités sportives proposées par le FSE le lundi et mardi entre 12h00 et 13h00 pour répondre aux besoins de certains élèves encadrés par un animateur et un enseignant d'EPS.
- Création d'un deuxième FSE dédié spécifiquement au niveau 6^{ème} et 5^{ème} dans le bâtiment réservé à ces derniers.
- Formation des surveillants par les CE/CPE durant la semaine administrative où l'organisation de la surveillance est explicitée. Livret d'accueil et formation en ligne pour les surveillants qui arrivent en cours d'année, et accompagnement du CE/CPE référent.
- Ouverture du CDI sur la totalité des créneaux proposés sur l'EDT des élèves pour proposer un autre lieu d'accueil.

B- Les actions de sensibilisation auprès des élèves :

- La Journée contre le Harcèlement et la Violence, avec chaque année un évènement marquant (port du symbole du ruban Vert en 2022 et Exposition de dessins réalisés par les élèves en arts plastiques) et un grand nombre d'interventions réalisées par les professeurs dans toutes les classes, lors de la Journée et tout au long de la semaine Intervention de l'association Action Innocence sur tous les niveaux de classe avec plusieurs thématiques.
- Visite du palais de justice et du Conseil National en reprenant les différentes procédures établies ainsi que des fonctions organisationnelles des lieux.
- Intervention de la sureté publique dans le passage de l'ASSR pour les 5^{èmes} et 3^{èmes} (notamment en abordant le thème des violences routières).
- La journée internationale des droits de l'enfant
- La journée « Rallye Princesse Charlène » : support activité sportive en équipe (valeur d'entraide)
- Participation à divers projets caritatifs : Projet Haïti (récolte de fond pour l'école Albert II), collecte pour différentes ONG...
- La journée du Respect avec l'intervention d'Aurélien LAZZARO (Président du Comité départemental Handisport 06) : support de la journée avec les valeurs véhiculées par le Rugby.

C- Les projets internes et externes ciblant l'amélioration de la qualité de vie dans l'établissement :

- Création d'une demi-journée de cours avec restauration au collège pour les élèves de CM2 de la Principauté (liaison école-Collège)
- Accueil spécifique pour les nouveaux élèves de 6^{èmes} avec une rencontre parents/professeur principal et un document dédié.

- Axes fort de notre projet d'établissement : améliorer le climat scolaire et la communication de la communauté éducative.
- Organisation d'une semaine d'intégration pour toutes les classes de 6èmes (voyage ski durant le mois de janvier).
- Mise en place de projet spécifique pour les sections anglophones : Spectacle caritatif du Charity Show, projet EMUN pour les section internationales, mise en scènes dans le projet Work shop pour les sections européennes.
- Participation au cross du Larvotto pour les 6èmes et 5èmes organisé par l'équipe EPS
- Participation à différents concours : Mathématique, Français, Sciences ...

3.2 : les Formations

Afin de permettre un suivi et un traitement efficace des différentes situations rencontrées au sein du Collège Charles III, plusieurs séries de formations du personnel ont été mises en place :

- Formation Accueil des victimes (volet spécial Education Nationale) :
50 % du personnel de direction et 80% des Conseillers (Principaux) d'Education ont pu bénéficier de cette formation. Ce chiffre correspond à 100% des effectifs concernés présent dans l'établissement lors de la réalisation de cette dernière.
Bien que traitant principalement des violences intraconjugales et de leurs effets sur les enfants du foyer, elle a permis d'acquérir certains réflexes et positionnements dans l'accueil de la parole des déclarants et de reconnaître certains signes en lien avec la violence subie.
- Formation égalité fille / garçon :
23 % des enseignants et 100 % du personnel d'orientation ont suivi cette formation.
Elle a permis de donner un éclairage sur le choix des filières en fonction des genres et ainsi de pouvoir travailler sur les discriminations liées au sexe (parfois source de tension au sein de la classe).
- Formation Harcèlement et violence en milieu scolaire :
100 % du personnel de l'établissement a été destinataire de la formation.
Elle permet ainsi à chaque personnel de prendre connaissance des différents principes, de connaître la procédure ainsi que les postures à adopter dans ce genre de situations.
- Formation Pikas / méthode de la préoccupation partagée :
80% des Conseillers (Principaux) d'Education, 100% du pôle Psychosocial, 50% des animateurs du Foyer Socioéducatif ainsi que des représentants du personnel enseignant Grâce à cette formation, l'ensemble des acteurs concernés ont pu être initié, ou se perfectionner, à la méthode de la préoccupation partagée (cette dernière requérant systématiquement l'aval des parents de la victime présumée).
- Formation des surveillants :
100% des surveillants (en poste lors de la semaine administrative) bénéficient de cette formation d'une semaine.
Elle permet aux nouveaux personnels d'acquérir les postures et les procédures pour, notamment, recevoir la parole et gérer les situations de harcèlement et de violence durant l'année scolaire, en lien avec les CE/CPE.
Concernant les surveillants arrivant en cours d'année, ces derniers disposent du livret spécifique à la fonction, ainsi que d'une formation accélérée sur les points prioritaires (dont les éléments de lutte contre le harcèlement).

3.3 : Traitement des faits de violence et des situations de harcèlement

La Loi du 03 décembre 2021 n°1.513 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, définit le **harcèlement scolaire** comme « le fait de soumettre un élève, dans le cadre de l'environnement scolaire direct ou indirect, sciemment ou non, et par quelque moyen que ce soit, y compris par un procédé de communication électronique, à des actions ou omissions répétées ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage ou de vie scolaire, se traduisant par une atteinte à sa dignité, son intégrité, un sentiment de crainte, d'insécurité, de détresse, d'exclusion ou d'une baisse du sentiment d'appartenance à l'établissement d'enseignement ou de l'estime de soi, ou par une altération de sa santé physique ou mentale ».

« La **violence** en milieu scolaire désigne tout acte de violence physique ou psychique commis dans le cadre de l'environnement scolaire direct ou indirect ».

« L'**environnement scolaire direct ou indirect** est caractérisé soit en raison du lieu, lorsque les faits sont commis au sein d'un établissement d'enseignement, aux abords de ce dernier ou à l'occasion d'un transport scolaire, soit en raison de la qualité de la victime, parce que celle-ci est élève au sein du même établissement d'enseignement que l'auteur ». « Le transport scolaire désigne les services de transports routiers organisés par l'État ou le chef d'un établissement d'enseignement pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement ou pour assurer le transport desdits élèves.

A- Des Référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du Collège Charles III.

En application de la Loi du 03 décembre 2021 n°1.513 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, des Référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence sont désignés au sein des établissements scolaires de la Principauté. Au Collège Charles III, il s'agit de :

Madame Biancucci, Coordinatrice de la Vie scolaire (sbiancucci@gouv.mc Tél : 98 98 40 03)

Mme Azevedo Soares, Conseillère d'Education des 6° (vazevedosoares@gouv.mc Tél : 98 98 88 80)

Mme Montecucco, Conseillère d'Education des 5° (kmontecucco@gouv.mc Tél : 98 98 88 83)

Mme Bertrand, Conseillère d'Education des 4° (fbertrand@gouv.mc Tél : 98 98 88 49)

Mme Parizia, Conseillère Principale d'Education des 3° (aparizia@gouv.mc Tél : 98 98 88 47)

Les référentes sont les interlocutrices privilégiées de tout élève qui a ou estime avoir été confronté à une situation de harcèlement ou de violence en milieu scolaire (victime présumée), a ou estime avoir eu un comportement susceptible de caractériser l'une de ces situations (auteur présumé) ou qui souhaite signaler ou a signalé une telle situation ;

Les référentes conseillent le Chef d'établissement dans la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence ;

Elles conseillent le Chef d'établissement dans le choix des mesures éducatives et pédagogiques destinées à remédier ou à faire cesser le harcèlement ou la violence en milieu scolaire ou bien à en prévenir leur réitération ;

Elles sont chargées de veiller à la mise en œuvre des mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ou de violence en milieu scolaire.

B- Les procédures de signalement des situations de harcèlement et de violence.

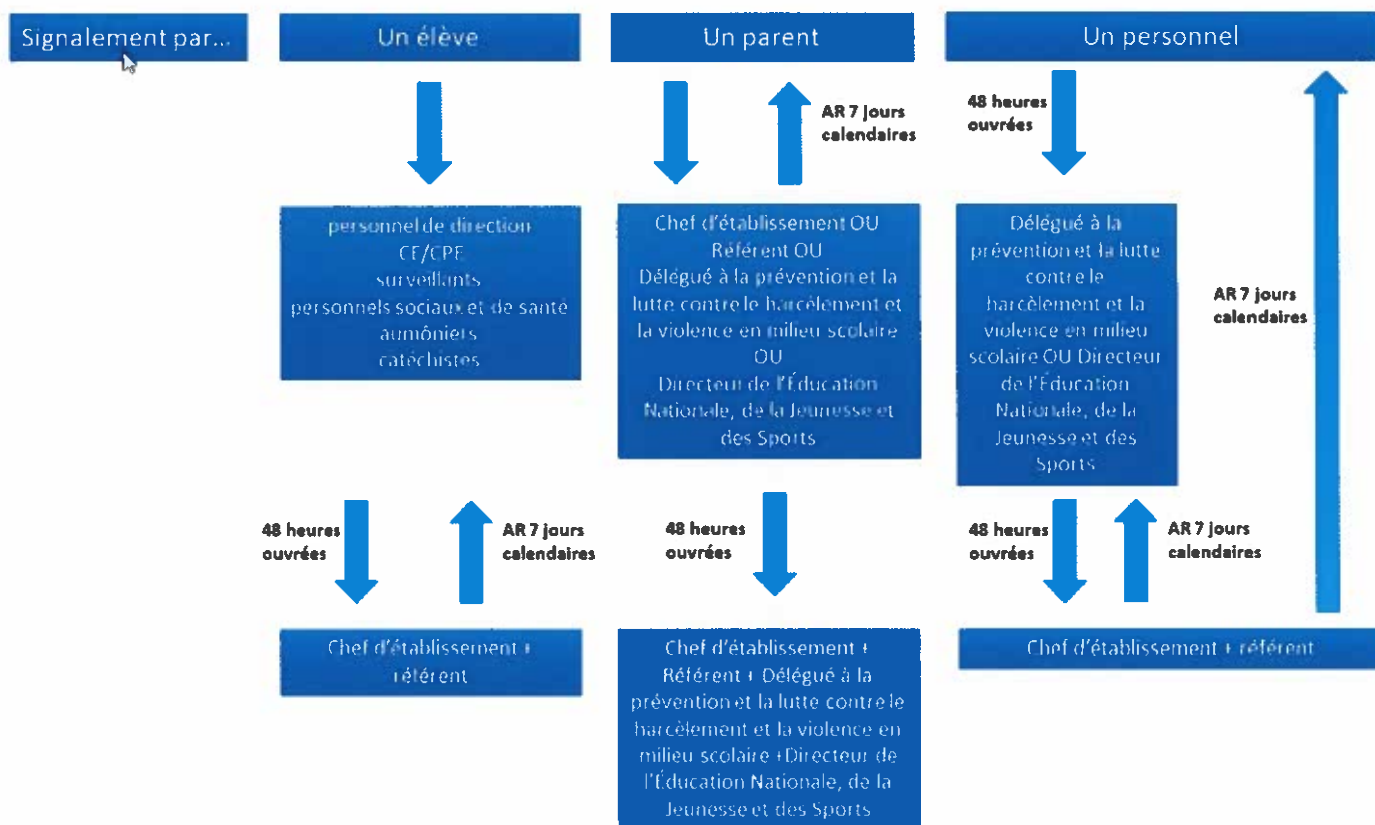
Tout élève du Collège qui s'estime victime ou qui est témoin de faits constitutifs ou susceptibles de constituer une situation de harcèlement ou de violence en milieu scolaire peut les signaler à sa Conseillère d'Education ou à la Coordinatrice de Vie Scolaire, Référentes de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire.

L'élève peut également les signaler à un autre personnel de son choix. Cette personne doit alors en informer, dans un délai de quarante-huit heures ouvrées, une des Référentes chargées de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et le chef d'établissement.

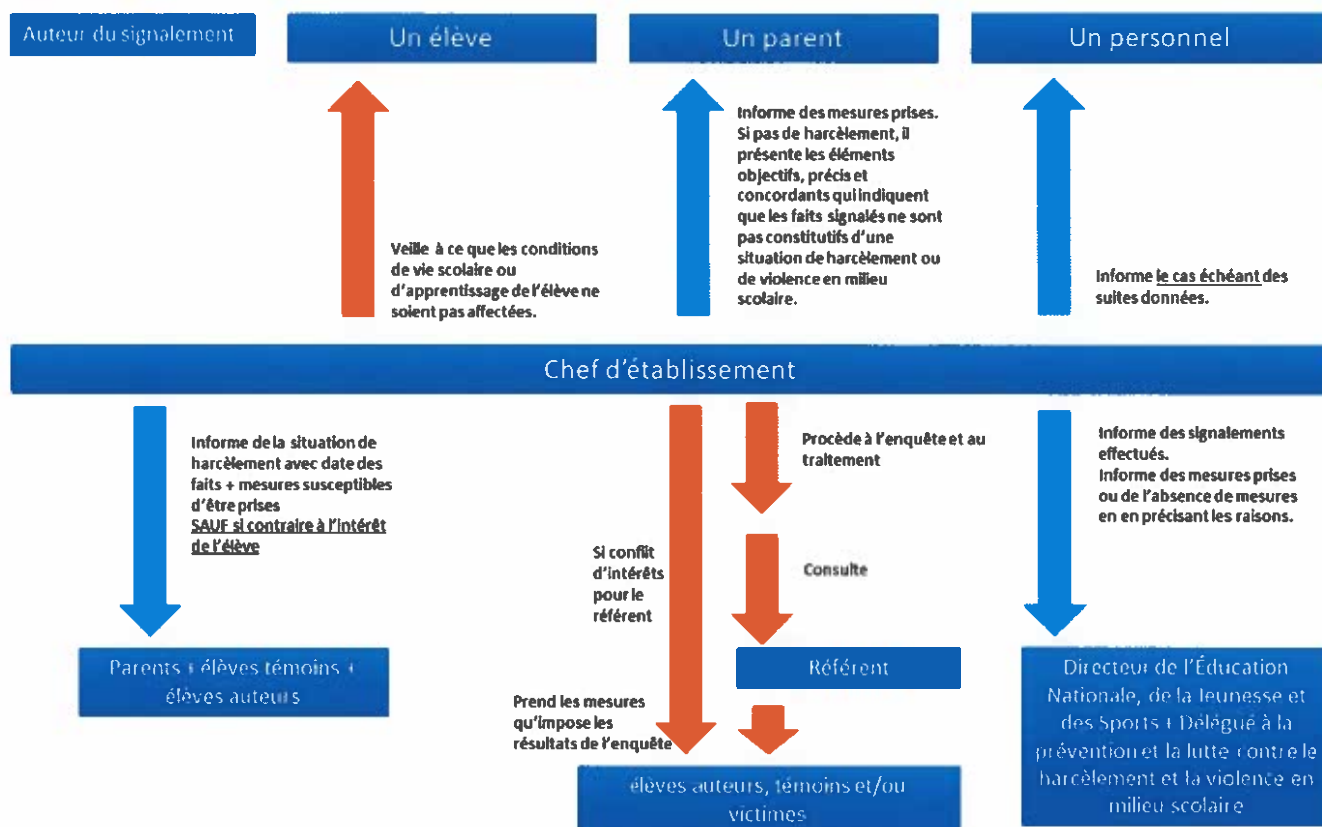
Tout parent, tout représentant légal ou toute personne ayant effectivement la garde d'un enfant peut, s'il estime que son ou cet enfant est victime, témoin ou auteur de faits constitutifs ou susceptibles de constituer une situation de harcèlement ou de violence, saisir le chef de l'établissement, une référente chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence de cet établissement, le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire ou le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, afin, notamment, que soient prises toutes mesures d'accompagnement de l'élève victime, ainsi que toutes mesures destinées à faire cesser ladite situation.

Ces derniers doivent en accuser réception dans les sept jours calendaires. Dans un délai de quarante-huit heures ouvrées à compter du signalement, la personne saisie informe le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le chef de l'établissement, une des référentes chargées de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence de l'établissement et le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, du signalement reçu.

C- Signalement



D- Traitement du Signalement



Une équipe Ressource pluri professionnelle est créée au sein du Collège Charles III, elle traite les situations signalées et met en place les mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ou de violence en milieu scolaire ainsi que les mesures visant à remédier ou à faire cesser le harcèlement ou la violence ou bien à en prévenir la réitération.

Cette équipe est composée de :

- La Coordinatrice de la Vie scolaire,
- La CE/CPE de l'élève,
- Le psychologue scolaire,
- L'assistante sociale.

L'équipe ressource implique également le professeur principal de l'élève et toute personne susceptible d'apporter une aide ou un éclairage au traitement de la situation.

Après avoir écouté la victime présumée, une enquête est menée.

Aussi, en fonction de la problématique, la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) pour lesquels les personnels de l'équipe Ressource ont été formés, est susceptible d'être utilisée afin de traiter la situation. La Méthode de Préoccupation Partagée est une adaptation de la méthode créée par le psychologue Anatol PIKAS. Cette méthode part du principe que le harcèlement est un phénomène de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans le harcèlement. La peur est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir du harcèlement. Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que les intimidations cessent.

Une écoute particulière est maintenue pour l'élève présumée victime et une vigilance est mise en place pour garantir sa sécurité et son bien-être au collège.

L'équipe pédagogique (enseignants) ainsi que l'équipe éducative (personnels de surveillance) et tous les personnels susceptibles d'intervenir auprès de l'élève (notamment les infirmières), sont invités à porter une attention particulière envers les élèves concernés et à faire remonter immédiatement à l'Equipe Ressource toutes informations utiles. Un rapport est rédigé par les Référentes. Les référentes sont tenues au secret professionnel. Elles peuvent toutefois partager certaines informations dont elles sont dépositaires dans la limite de ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Dans ce cas, les personnes avec lesquelles ces informations ont été partagées sont également tenues au secret professionnel.

Lors des réunions bi-hebdomadaires de Cellule de Veille, réunissant les membres de l'équipe Ressource et le Chef d'établissement et son Adjoint, les situations sont exposées, et des sanctions sont susceptibles d'être prononcées par la Direction, à l'encontre des auteurs. De plus, un retour à posteriori sur les diverses situations est mis en place afin de réaliser un bilan de l'intervention dans le but d'améliorer les prises en charges et la gestion des situations futures.

Les parents des élèves (victime présumée, auteurs présumés) sont tenus informés du traitement de la situation, de la méthode de suivi utilisée, des intervenants mobilisés et des suites données.